



الجزائر

ALGERIA

***Discours de S.E. M. RAMTANE LAMAMRA
Ministre des Affaires Étrangères et de la Communauté
Nationale à l'Étranger***

***Débat Général de la 76eme Session de l'Assemblée
Générale des Nations Unies***

New York, 27 septembre 2021

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,

Monsieur le Secrétaire général,

Excellences,

Mesdames et messieurs

Il me plaît, de prime abord, de présenter mes sincères félicitations à S.E.M. Abdullah Shahid pour son élection à la Présidence de la 76^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en lui souhaitant plein succès dans ses hautes fonctions. Je tiens également à rendre hommage à M. Volkan Bozkir, pour son excellente gestion des travaux de la précédente session et pour toutes les initiatives louables adoptées sous sa présidence.

Je ne puis faillir également au devoir de réitérer notre appréciation sincère au Secrétaire Général des Nations Unies, S.E.M Antonio Guterres, et notre soutien à son engagement en faveur du renforcement du rôle de l'organisation des Nations Unies, en particulier dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement durable et de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

M. le Président

Cette session se tient au moment où notre monde fait face à de nombreux défis qui ont jeté leur ombre sur tous les aspects de la vie humaine. Il ne fait aucun doute que la pandémie de la COVID-19, en raison de sa propagation rapide et de sa fatalité, transcendant toutes les frontières géographiques sans distinction entre pays riches et pays pauvres, se trouve en tête de ces défis existentiels.

Cette situation confirme plus que jamais la nécessité urgente de renforcer la coopération et la solidarité internationales, d'activer plus efficacement les mécanismes d'action multilatéraux pour faire face conjointement à cette pandémie et mettre en place les bases d'un nouvel ordre mondial post-COVID-19, répondant aux normes d'équité et permettant d'assurer une participation égale de toutes les nations sans la moindre discrimination.

A cet égard, le thème de cette session "Miser sur l'espoir pour renforcer la résilience afin de se relever du COVID-19, reconstruire durablement, répondre aux besoins de la planète, respecter les droits de l'homme et revitaliser l'Organisation des Nations Unies" traduit les principaux éléments pour le renforcement des perspectives de l'action

multilatérale qui demeure la seule voie susceptible de nous permettre de surmonter cette phase décisive dans l'histoire de l'Humanité.

Dans ce cadre, et en dépit des grands défis qu'elle nous a imposés, cette pandémie nous offre également une opportunité historique de réparer les erreurs du passé et tirer les leçons pour avancer fermement dans la construction d'un avenir prospère pour toute l'Humanité. Pour ce faire, nous sommes appelés à œuvrer en vue de faire aboutir le processus de réforme globale de l'Organisation des Nations Unies afin d'améliorer ses performances et de renforcer ses capacités à assumer les mandats qui lui sont attribués en vertu de la Charte, en mettant l'accent sur la revitalisation du rôle central de l'Assemblée Générale et la réforme du Conseil de Sécurité de manière à garantir plus de transparence et une représentation géographique équitable mettant fin à l'injustice historique que subit le Continent africain.

M. le Président

Le contexte extraordinaire et dangereux que vit la communauté internationale aujourd'hui à l'aune de la pandémie de la COVID-19 ne doit pas nous faire oublier les crises politiques et sécuritaires, les foyers de tension ainsi que les défis de développement auxquels font face de nombreuses régions du monde, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique.

L'Algérie, pays pivot qui œuvre pour la paix et la coopération, suit avec beaucoup d'intérêt les récents développements intervenus dans plusieurs pays frères et réitère sa position constante en faveur de la promotion de solutions pacifiques et politiques à ces conflits et crises, loin de toute forme d'ingérence étrangère, dont la validité et l'importance sont constamment confirmées sur le terrain.

Dans cet esprit, mon pays s'est engagé dans de nombreux efforts au niveau régional et international pour s'attaquer aux causes profondes de ces crises et conflits et pour retrouver la stabilité, en défendant les valeurs du dialogue, de la négociation et de la réconciliation nationale. L'Algérie continuera à défendre les causes justes des peuples qui luttent pour le recouvrement de leurs droits fondamentaux, y compris leur droit inaliénable à autodétermination, notamment en Palestine et au Sahara occidental.

Dans ce contexte, l'Algérie exprime sa profonde préoccupation face à l'absence de perspectives d'une solution juste et définitive de la question palestinienne et condamne la persistance des pratiques répressives de l'occupation israélienne contre le peuple palestinien et son déni total du processus de paix et des résolutions pertinentes des Nations Unies et de la légalité internationale.

L'Algérie renouvelle son appel à la Communauté internationale et plus particulièrement au Conseil de Sécurité afin d'assumer ses responsabilités historiques et légales et contraindre la puissance occupante à mettre fin à son occupation des territoires palestiniens et permettre au peuple palestinien d'établir un Etat indépendant avec Al Qods Echarif comme capitale.

L'Algérie réitère également son engagement en faveur de l'initiative de paix arabe visant à consacrer la solution des deux États et à libérer tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien.

Avec la même détermination, l'Algérie réaffirme son soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et appelle l'ONU à assumer ses responsabilités juridiques envers le peuple sahraoui et à garantir ses droits inaliénables. L'organisation d'un référendum libre et équitable pour permettre à ce vaillant peuple de déterminer son destin et décider son avenir politique, ne peut demeurer à jamais l'otage de l'intransigeance d'un État occupant qui a failli à plusieurs reprises à ses obligations internationales, en particulier celles découlant du Plan de règlement élaboré par l'Organisation des Nations Unies en partenariat avec l'Organisation de l'unité africaine de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le droit et la légalité internationale se sont exprimés sur cette question à travers les résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que l'avis juridique consultatif rendu par la Cour internationale de Justice il y a quatre décennies, pour témoigner de la vraie nature du conflit au Sahara occidental, en ce qu'il est une question de décolonisation qui ne peut trouver de solution qu'à travers l'application du principe de l'autodétermination. L'Algérie, pays voisin et observateur du processus politique, œuvre, sur la base de ce principe, à être une source de paix, de sécurité et de stabilité pour son voisinage, considérant que le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination est inaliénable, non négociable, et imprescriptible. Dans ce contexte, l'Algérie appuie la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de lancer des négociations directes entre le Royaume du Maroc et la République arabe sahraouie démocratique, deux pays membres de l'Union africaine.

M. le Président

Sous la direction du Président de la République, M. Abdelmajid Taboune, et de part son histoire et son appartenance à l'espace arabe, africaine et méditerranéen, l'Algérie, fidèle aux valeurs et idéaux du Mouvement des pays non alignés, demeure attachée aux

objectifs et principes de la Charte de l'ONU et aspire, à travers ses efforts, à consacrer la logique du dialogue comme base de règlement des crises et conflits.

L'Algérie continue à s'opposer aux mesures unilatérales coercitives imposées aux pays en développement comme moyen pour exercer une pression politique et économique, en dehors de la légalité internationale.

L'approche algérienne de règlement des différends et des conflits s'est matérialisée notamment en Libye, en apportant son soutien au processus de dialogue national entre les frères libyens, sous les auspices de l'ONU, en redynamisant le mécanisme des pays voisins libyens, dont la dernière réunion ministérielle s'est tenue à Alger avec pour objectif de contribuer à la stabilité souhaitée dans ce pays, à travers le processus de paix et la tenue des élections générales, conformément à la feuille de route émanant du processus de dialogue politique libyen.

L'Algérie est prête à poursuivre ses efforts et son soutien aux frères libyens et à partager avec eux son expérience en matière de réconciliation nationale, conformément à l'engagement exprimé par M. le Président de la République Abdelmadjid Tebboune.

S'agissant de la situation au Mali, l'Algérie est déterminée à poursuivre son rôle à la tête du Comité de l'Accord de paix et de réconciliation issu du processus d'Alger, et se félicite des progrès enregistrés dans ce cadre en dépit des grands défis et difficultés engendrés par l'expansion de la présence terroriste qui menace la sécurité et la stabilité de ce pays et de toute la région du Sahel.

L'Algérie renouvelle son attachement à travailler de concert avec les frères maliens pour concrétiser les objectifs et principes de l'Accord d'Alger et attend avec intérêt la tenue des élections présidentielles et la réalisation des objectifs de la période de transition. Nous réitérons à cet égard, notre appel à la communauté internationale pour apporter son soutien aux maliens et contribuer au succès de ce processus notamment en honorant ses engagements pris en matière de développement économique et social.

La situation dans ces deux pays affecte directement la situation d'instabilité que connaît la région Sahélo-Saharienne en raison de l'aggravation de la menace terroriste et des autres menaces connexes. Face à cette situation, le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en sa qualité de coordonnateur de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, a présenté des propositions pratiques à la Présidence de l'Union Africain visant à redynamiser les institutions et renforcer les mécanismes de l'Union africaine de lutte contre ce phénomène transfrontalier et dangereux.

Dans la continuité de son œuvre de paix, l'Algérie poursuit ses efforts visant à mettre fin aux différends et promouvoir les partenariats stratégiques entre l'Union Africaine et le monde arabe, tout en préservant l'unité africaine et en écartant tout facteur susceptible de la perturber ou de l'affecter négativement. Cette unité des rangs demeure la condition essentielle à la réalisation des objectifs stratégiques auxquels aspirent les pays et les peuples du continent à travers l'agenda 2063.

Partant de cette conviction, l'Algérie a répondu favorablement à la demande des frères en Ethiopie, en Egypte et au Soudan en vue d'apporter une contribution visant à assurer un climat politique favorable qui permettra à ces pays de dépasser leurs divergences et faire valoir l'esprit de coopération et d'intérêt commun.

M. le Président

Depuis l'adoption des Objectifs de Développement Durable, l'Algérie a enregistré des progrès significatifs dans leur réalisation, se classant au premier rang aux niveaux africain et arabe en 2019 dans le classement « Indice de développement durable » sur la mise en œuvre des 17 Objectifs.

L'Algérie demeure préoccupée par l'exacerbation des problèmes générés par les crises environnementales multiples, notamment le phénomène de désertification qui affecte mon pays depuis plusieurs décennies, l'aggravation continue des catastrophes climatiques telles que les inondations, les sécheresses, la rareté des précipitations et les conséquences économiques et sociales négatives qui en résultent, ainsi que d'autres dommages causés par le changement climatique et le déclin alarmant de la biodiversité. En dépit de ses capacités limitées, l'Algérie n'a ménagé aucun effort pour relever les défis posés par ces phénomènes. Les questions environnementales sont devenues un élément important des politiques de l'État à différents niveaux et dans divers secteurs.

D'autre part, mon pays poursuit fermement le processus de consolidation de la construction démocratique de l'Algérie nouvelle avec la consécration de l'État de droit et de la justice sociale, à travers notamment l'amendement de la constitution, la tenue des élections législatives, et la préparation en cours des élections locales.

Le Plan du Gouvernement, adopté il y a quelques jours, consacre le processus de changement démocratique entamé dans mon pays, à travers cinq axes principaux : le renforcement de l'état de droit et la consécration de la bonne gouvernance, la modernisation de la justice, la promotion des libertés, le dialogue, la consultation et l'établissement d'une société civile libre et responsable, ainsi que la liberté de réunion, de manifestation pacifique et de la presse, la lutte contre la corruption, la modernisation

de l'administration et de la fonction publique. Toutes ces réformes politiques traduisent la volonté du peuple et de l'Etat algériens de renforcer les droits de l'Homme, au sens large, sur l'ensemble du territoire.

Dans le domaine économique, le gouvernement œuvre à renforcer la relance économique, à moderniser le système bancaire et financier, à réformer le secteur public commercial et la gouvernance des institutions publiques, ainsi qu'à améliorer l'attractivité du climat d'investissement et le cadre de développement des entreprises et de l'entrepreneuriat.

M. le Président

L'épreuve existentielle que la pandémie de la COVID-19 a imposée à l'Humanité a mis en évidence l'unicité de son destin dans le pire tout en la mettant en demeure d'agir collectivement pour des lendemains meilleurs. L'Humanité a donc la précieuse opportunité non pas de changer le passé mais de veiller à saisir la promesse d'un nouveau départ vers une nouvelle ère dans laquelle tous les êtres humains seront mis à l'abri de la peur et à l'abri du besoin.

Merci de votre attention.